



LETTRE DU MAIRE

GUILAINE DEBRAS

#5 - JUIN 2016



SPÉCIAL BÂCHETTES

ÉDITO

La Lettre du Maire
éditée par la Ville de Biot

Directeur de la publication et
de la rédaction
Guilaine Debras, Maire de Biot

Rédaction
Service Communication
Contact : 04 92 91 55 95
www.biot.fr - communication@biot.fr

Infographie / Mise en page / Photos
Service Communication

Impression
Trulli - Imprimé en 7000 exemplaires
N°ISSN : 1250-7415



Chères Biotaises, chers Biotois,
Depuis plusieurs décennies, le versant des Bâchettes est un espace résiduel délaissé, anarchique, encombré de voitures, sans réflexion urbanistique, sans projet global et sans ambition. La vaste mobilisation contre le projet d'aménagement des Bâchettes de la précédente mandature, a été un révélateur du vrai potentiel de ce site remarquable et surtout de sa valeur urbaine. Notre objectif, initié grâce aux premières réflexions de notre 1^{er} Adjoint Michel Mazuet, est de valoriser le village et son accès, au-delà même de la création de places de stationnement supplémentaires. Grâce à un aménagement paysager et urbain, le foncier communal sera préservé pour les générations futures.

L'amélioration de l'aménagement du versant des Bâchettes va ainsi de pair avec celle de la qualité de vie de nos citoyens, qu'ils soient habitants, visiteurs ou commerçants.

L'enjeu pour nous, est de favoriser l'activité commerciale et sauvegarder le commerce de proximité en répondant non seulement aux besoins immédiats des biotois en matière de

stationnement mais également en créant sur ce site emblématique, un espace de vie agréable, accueillant, parfaitement intégré dans son environnement, sécurisé et accessible. Suite à une première phase de rénovation d'une centaine de places en janvier 2015, nous poursuivons notre stratégie en intégrant à ce projet global, une véritable logique paysagère : penser la Ville de « Demain », en mettant en valeur la richesse et les éléments forts de son patrimoine, telle a été notre ambition commune. En plaçant, par exemple, **le végétal au cœur du projet**, le versant des Bâchettes constituera un véritable lieu de vie arboré. **La dimension patrimoniale du site sera préservée** avec notamment la restauration des Restanques. Les voitures disparaîtront dans un écrin de verdure et l'accès des automobilistes et piétons deviendra alors un moment agréable et apaisé.

Fidèle à mes engagements, l'enveloppe globale de ce projet sera respectée avec un montage financier parfaitement maîtrisé. **La gratuité du site sera bien évidemment maintenue.**

Biot évolue, Biot se transforme et sa mutation

se poursuit. Depuis une trentaine d'années, Biot évolue du rural à l'urbain. Cette évolution, jusque là anarchique doit être maîtrisée pour sauvegarder le bénéfice d'un environnement naturel exceptionnel. C'est dans cet esprit que ce futur aménagement du versant des Bâchettes est réalisé, élaboré en concertation avec les Biotois, il préserve le foncier communal et l'environnement. Je me réjouis de voir prochainement le résultat d'efforts constants, déployés pour rendre le centre village de Biot plus attractif, plus accueillant et ... plus facile d'accès ! D'autres projets sont en cours ou verront le jour dans les années à venir : redynamisation du centre ville avec la réfection de la Place de l'église et de la rue Saint Sébastien... Nous y travaillons et nous poursuivons nos efforts en ce sens dans la continuité de cette belle réalisation !

Très sincèrement,

Guilaine DEBRAS
Maire de Biot
Vice-présidente de la CASA



ensemble REVENONS À BIOT VILLAGE

Aménagement du versant des Bâchettes État des lieux

BIOT RÉSILIE SON CONTRAT AVEC VINCI PARK !

Après plus d'un an de négociations, la Ville a trouvé un accord avec le délégataire. Un accord « à l'amiable » a abouti au versement d'une indemnité de 179 044,40 € pour l'abandon du chantier initié par l'ancienne municipalité.

Par délibération en date du 19 mai 2014, le Conseil Municipal avait voté l'abandon du projet des Bâchettes conçu sous la précédente municipalité et autorisé à ce titre, l'ouverture des discussions sur la résiliation du contrat de délégation de service public sous forme concessive, relative à la construction et à l'exploitation d'un parc public de stationnement avec le délégataire, la société VINCI PARK

France. Les négociations avec VINCI se sont finalisées à l'amiable avec un protocole de résiliation officiel. Elles ont été rendues publiques à l'occasion du Conseil Municipal du 24 septembre 2015. Le montant d'indemnité transactionnelle, globale, forfaitaire et définitive a été fixé à 875 575 €. La précédente mandature ayant déjà versé en 2012 une subvention d'équipement à hauteur de 696 530,60 €, l'indemnité versée en 2015 par l'équipe municipale en place au titre du protocole transactionnel, a donc été fixée à hauteur de 179 044,40 €. « Nous avons mis fin au présent contrat d'un commun accord. Les modalités notamment financières de la résiliation ont été arrêtées conjointement par les parties après un refus d'une première proposition estimée à l'époque à 1,5 million €. Nous avons

honoré notre promesse de campagne et répondu aux attentes des Biotois » souligne Guilaine Debras, Maire de Biot.

102 PLACES RENOVÉES AUX BÂCHETTES EN 2015

Dès le mois de janvier 2015, les travaux de rénovation des parkings couverts aux Bâchettes ont été lancés pour répondre aux besoins immédiats des Biotois en matière de stationnement aux abords du village. En effet, il existe aujourd'hui plus de 100 places dans les parties couvertes du parking des Bâchettes. Ces emplacements étaient à l'époque, peu visibles et peu accessibles. Abrutant d'anciens boxes privés, rendus publics depuis, l'aile Est du parking a alors bé-

néficié d'un grand coup de neuf comprenant la démolition des cloisons et des maçonneries au profit d'un spacieux plateau couvert plus accueillant, la mise en peinture des murs et des sols avec marquage des places et de l'allée centrale et la création d'un éclairage et d'une signalétique claire et identifiable. Une seconde phase s'est déroulée sur la partie Ouest du site. Les parkings couverts à droite de la calade des Bâchettes ont en effet fait l'objet d'une modernisation avec la réfection des peintures des sols et des murs, la mise en place d'un éclairage économique à LED et d'une signalétique appropriée, comme pour l'aile Est. L'ensemble de ces travaux de rénovation, s'est chiffré à 150 000€ TTC.

Faire d'un espace délaissé... un lieu de vie qui vous accueille au village



Les potentialités du versant des Bâchettes, un secteur situé en plein cœur de ville, sont nombreuses et essentielles au maintien de la dynamique commerciale de Biot Village. Malheureusement, le site reste malgré tout, aujourd'hui, un espace délaissé, désorganisé voire dangereux, qui ne fonctionne pas et où le piéton ne trouve pas sa place. Certaines places de stationnements sont peu praticables

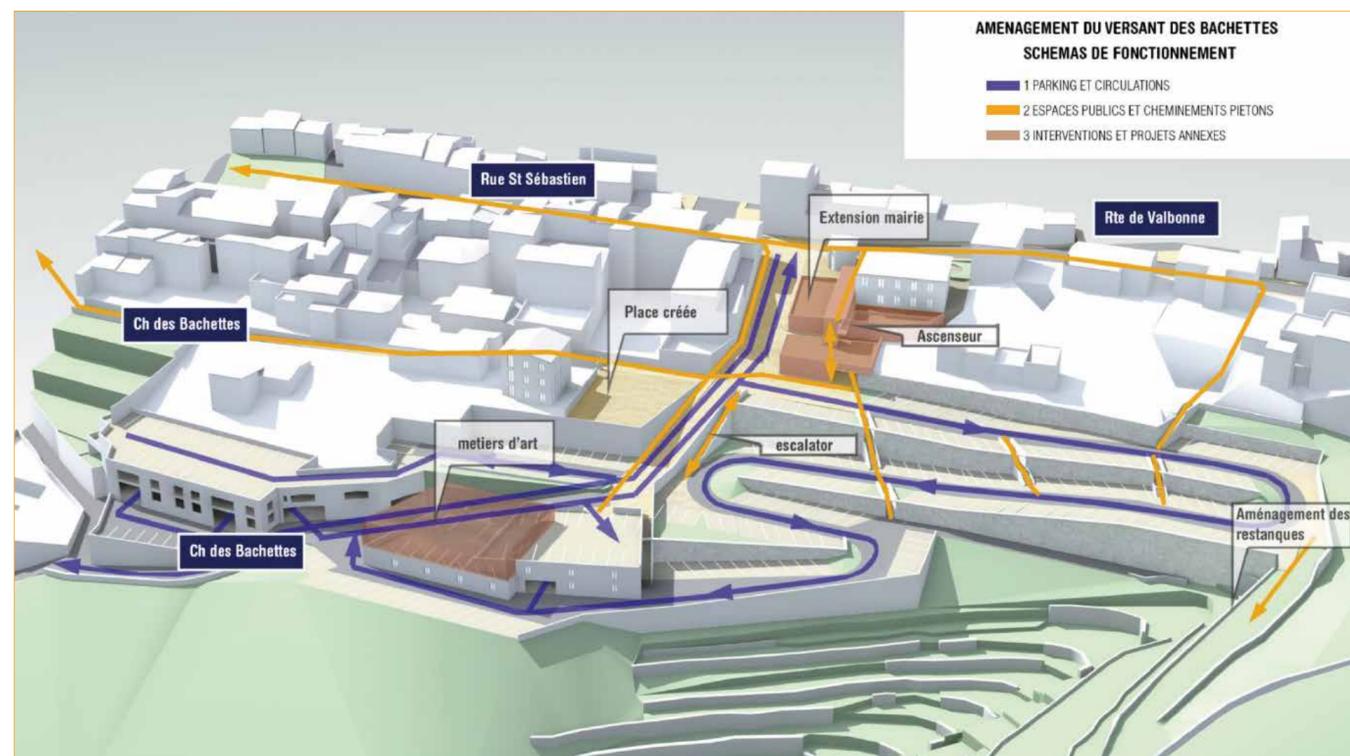
et la plupart du temps en « cul de sac », ce qui engendre des difficultés d'accès au village, aussi bien pour les citoyens biotois que pour les visiteurs.

Une réflexion urbanistique et paysagère est donc nécessaire avec un projet global d'aménagement. Concevoir l'atmosphère générale du site en créant une ambiance séduisante adaptée à l'environnement et instaurer une

nouvelle centralité à ce secteur emblématique, tel a été le pari ambitieux de Gérard Vollenweider, architecte conseil de la Ville de Biot et de Philippe Pizepan directeur des services techniques de la Ville de Biot et architecte.

Afin de répondre aux problématiques touristiques, économiques et culturelles de ce site ouvert sur le vallon des Combes, le fu-

ture aménagement assurera une vraie transition urbaine entre un espace semi-naturel et le centre du village. La capacité d'accueil en matière de stationnement automobile sera renforcée et le parc sera redessiné dans son ensemble en vue de favoriser les mobilités et l'accessibilité.



Un vaste projet d'aménagement

Le projet s'articule de part et d'autre de l'axe de circulation principal - Nord/ Sud - de la Calade des Bâchettes, en double sens avec la création, de places de stationnement à l'ouest et l'aménagement d'une partie du parking aérien en ateliers destinés à recevoir les métiers d'art. Enfin à l'est, les parkings existants seront remis en état et une place publique sera créée. Un projet d'extension de la Mairie Principale viendra compléter cet aménagement.

DOUBLE SENS, CHEMINEMENT PIÉTON, REVÊTEMENTS DRAINANTS ET PERMÉABLES

La desserte du futur espace se fera par l'actuelle entrée de la première planche des parkings par une voie à sens unique de 4 mètres de largeur qui desservira 150 places de stationnement positionnées en épis. Les emplacements seront en effet disposés avec un angle de 65° pour faciliter les manœuvres. La nouvelle voie facilitera le franchissement d'un dénivelé de plus de 11 mètres de hauteur car elle serpentera en suivant une pente douce de 4%. L'ensemble sera structuré par des murs de soutènement. Tous les stationnements en cul de sac seront supprimés. Le parc de stationnement sera entrecoupé d'escaliers favorisant le maillage piétonnier et un sentier pédestre mènera jusqu'au parking de la Baume. Un chemin à double sens automobile plus fluide, permettra par ailleurs de remonter de la fin de la zone de parking jusqu'à la route de Valbonne. La voirie sera traitée en enrobé avec des avaloirs permettant de récolter les eaux de ruissellement via un ou plusieurs bassins de rétention. L'ensemble des places de stationnement (nouvelles et existantes) seront aménagées avec des revêtements drainants du type dalles alvéolées avec gravillons réduisant l'impact des eaux pluviales. De nouvelles peintures et des éclairages sont également prévus.

UNE CIRCULATION PIÉTONNE SÉCURISÉE

L'agencement du site ne permet pas aujourd'hui, d'assurer une cohabitation automobile-piétons véritablement sécurisée. La circulation est anarchique et ne laisse aucune place aux passants. Les cheminements piétons seront non seulement destinés à faciliter la gestion des flux, mais ils rejoindront également de manière agréable, le parking de la Baume au deuxième niveau de stationnement. De larges trottoirs seront aménagés à partir du bas des parkings couverts existants jusqu'à la route de Valbonne. Pour éviter la pénibilité des grandes différences de niveaux, un escalator abrité situé le long de la calade des Bâchettes, reliera les zones de stationnement et facilitera l'accès des promeneurs en toute sécurité.

UNE PLACE AMÉNAGÉE « LIEU DE VIVRE ENSEMBLE »

Les quelques places de stationnement actuelles devant le restaurant Chez Odile seront supprimées pour une place publique « lieu du vivre ensemble » de 400 m². Cette future esplanade est destinée à devenir un véritable espace de vie. Plusieurs possibilités sont encore à l'étude pour faire vivre ce lieu : square... le restaurant pourrait s'ouvrir sur cet espace... L'objectif est d'en faire un vrai lieu de convivialité !

EXTENSION DE LA MAIRIE PRINCIPALE

La Mairie Principale fait l'objet d'un programme de rénovation et de mise en conformité avec les règles d'accessibilité. Des infrastructures seront créées grâce à une extension qui pourront être par exemple une salle de réunions, bureaux, sanitaires publics,... Enfin, un ascenseur reliera ces futurs aménagements au parking des Bâchettes. Un jardin suspendu sera également aménagé à cet endroit.

PROMOTION DES MÉTIERS D'ART

Labellisée Ville et Métiers d'Art pour son verre bullé, Biot la Créative, est une véritable

source d'inspiration pour les artistes et artisans exerçant sur la commune. Aujourd'hui, une grande diversité de talents est représentée, avec une cinquantaine de créateurs dans nombre de discipline : verriers mais également bijoutiers joailliers, céramistes, maroquiniers, sculpteurs, peintres, ferronniers... Parce que les défis sont nombreux, la conjoncture difficile avec une concurrence renforcée menaçant parfois les savoir-faire et l'attractivité de ces métiers, la Ville de Biot reste particulièrement mobilisée pour la sauvegarde et la défense de cette économie de proximité.

Dans ce contexte, et afin de soutenir, d'accompagner, de promouvoir les savoir-faire artisanaux locaux, un espace réservé pour les métiers d'art verra le jour sur le versant des Bâchettes.



Un projet paysager plus qu'urbain

qui préserve l'Environnement et le Patrimoine



Ce versant Nord à la topographie en forte déclivité, 35% de pente moyenne en lisière du village, recèle d'exceptionnelles qualités paysagères : au Nord, d'anciennes cultures structurées par de magnifiques restanques, sacralisent le site et la zone du vallon abrite par ailleurs un espace boisé de grande qualité. L'aménagement de cet espace public de proximité participera à l'embellissement urbain de la commune. La nature, verte, végétale, lumineuse, propre et apaisante, ne sera pas oubliée.

PLACER LE VÉGÉTAL AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT

Sur le plan de la circulation, un arbre en tête d'une série de places de parking joue un rôle protecteur. Il incite au ralentissement des vé-

hicules et crée dans le même temps un espace public paysager privilégié. Le nouveau projet propose de placer le végétal au cœur de l'aménagement ; le parking des Bâchettes constituera ainsi un véritable site arboré unique en son genre. Des arbres de haute futaie, plantés de façon aléatoire apporteront de l'ombrage et créeront une pinède dans la continuité de l'espace boisé.

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES RESTANQUES

Les restanques illustrent les pratiques agricoles ancestrales. Elles sont représentatives de l'identité locale et du patrimoine biotois. Ce type de construction en pierres sèches est une technique écologique et durable remar-

quable, dans la mesure où elle nécessite peu de matériaux extérieurs aux aménagements. Des siècles durant, ces ouvrages ont permis à des générations de vivre de leurs terres, devenues ainsi fertiles et cultivables. Aujourd'hui, ces murs abritent non seulement une faune et une flore locales riches, indispensables à l'équilibre écologique et utiles aux cultures mais ils permettent également de lutter contre l'érosion et ralentissent de façon significative, la vitesse d'écoulement des eaux de pluies. Les restanques existantes des cotéaux du village de Biot méritent dans cet esprit, une attention toute particulière. Directement accessibles à partir du nouveau parc de stationnement, elles seront restaurées et leur usage valorisé avec un projet de jardins partagés, à savoir : un lieu ouvert sur le quartier, qui favorise les rencontres conviviales entre les habitants. Les jardins partagés sont aujourd'hui une philosophie qui permet de tisser du lien, s'approprier un cadre de vie, favoriser les échanges et la biodiversité. Les valeurs de solidarité, de convivialité et de partage entre les générations sont de mises. Produire ensemble légumes, fleurs, fruits, plantes aromatiques et médicinales..., donne une saveur particulière et garantit une ressource quotidienne bien utile.



Un système de guidage électronique performant

Une signalétique affichera les places vacantes en permanence avec un système de guidage électronique indiquant la disponibilité des places en temps réel.

Ce nouvel équipement permettra à l'automobiliste de trouver une place plus rapidement que dans un parking non équipé. Le flux de trafic dans les parcs équipés est fortement réduit, ce qui permet d'augmenter la rotation de la fréquentation.

Dans la pratique, les usagers s'habituent extrêmement vite au confort que les systèmes de guidage leur apportent et se fidélisent aux sites équipés : les centres villes dont les parkings sont équipés de guidage à la place voient généralement leur fréquentation augmenter sensiblement, après la mise en service d'un tel système.

L'application optimale des règles d'accessibilité

La municipalité a souhaité fixer des engagements forts en faveur de l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap. La mise en conformité des sites de la commune a été planifiée avec un programme d'investissements en matière de travaux d'équipements.

Le nouveau projet d'aménagement du versant des Bâchettes sera conforme aux règles d'accessibilité et de sécurité. Un ascenseur permettra notamment de relier la future extension de la Mairie Principale, route de Valbonne, au parking. Six places de stationnement Personne à Mobilité Réduite seront créées. Elles seront localisées à proximité de l'entrée, du hall d'accueil et de l'ascenseur, par un cheminement accessible.



UN PARKING GRATUIT !

Dans une logique de redynamisation du cœur de ville, la Municipalité de Biot marque son attachement à maintenir la gratuité du parking pour tous les résidents comme pour tous les visiteurs.

CHIFFRES CLÉS

Maître d'ouvrage : Ville de Biot

Places de stationnement : 331 places de stationnement

(pour 237 existantes) soit **94 places supplémentaires.**

Afin d'éviter l'impact important des travaux en site occupé, sur les deux saisons d'été touristiques de 2017 et 2018, le chantier ne débutera pas avant le mois de septembre :

Début du chantier : Septembre 2017

Date de livraison : Juin 2018

Durée du chantier : 10 mois de travaux

Coût prévisionnel de l'opération :

Total : Travaux = 4,1 millions € HT

Études et honoraires = 532 000 € HT

Soit,

Parkings : Travaux = 3,2 millions € HT

Études et honoraires = 432 000 € HT

Extension Mairie Principale :

Travaux = 900 000 € HT

Études et honoraires = 100 000 € HT

Tribune libre

La Triple Peine

Les inondations meurtrières de Biot ont eu lieu il y a déjà 8 mois et hélas, de nombreux sinistrés se débattent encore et toujours dans des formalités administratives avec les experts et les assurances. Beaucoup ont regagné leur domicile mais le traumatisme est là. S'y ajoutent les provocations d'une municipalité qui explique, à coup de flyers dans les boîtes aux lettres, qu'il ne faut pas construire certaines clôtures sous peine d'amende... Portails et clôtures seraient donc responsables de la crue, on croit rêver.

Quant au classement annoncé de plusieurs quartiers en zone rouge dans le PPRI et le PLU, on se décharge bien facilement sur l'Etat. Facile !

Une information judiciaire est ouverte par le parquet de Grasse pour établir les responsabilités, ce qui ne console guère. Heureusement, le coût final des dégâts sur la ville ne s'élèverait qu'à 250 000 euros pour l'année 2015, si l'on en croit le conseil municipal de Mars, soit bien moins que ce que l'on a voulu nous faire croire.

*Jean-Pierre Dermit et l'équipe
« Restons forts pour Biot »*



Courage, fuyons !

Le conseil municipal du 18 mai dernier comportait des délibérations essentielles pour l'avenir de Biot et des Biotois : la ligne nouvelle SNCF PACA, le projet des Bâchettes, et la création d'une commission extra municipale sur les risques majeurs.

Prenant le prétexte que la composition de cette commission ne correspondait pas à leurs souhaits, les élus de l'opposition, dans une posture de donneurs de leçon, ont utilisé, une fois de plus, le malheur des sinistrés et la mémoire des personnes décédées pour servir leur petite politique, et ont quitté la salle du conseil municipal en début de séance.

Ces élus sont des récidivistes. En décembre 2014, ils avaient sacrifié les questions et les votes des subventions aux associations sur l'autel de la politique politicienne.

Ce mercredi 18 mai, en quittant le conseil municipal, ces conseillers censés représenter leurs électeurs n'ont pas jugé important de questionner, ni de voter les 3 délibérations concernant le projet d'aménagement du versant des Bâchettes et la motion, proposée par la majorité, déclarant notamment notre opposition à tout passage de la ligne nouvelle SNCF PACA sur Biot.

Nous espérons des élus d'opposition mobilisés, prêts à lutter pour l'avenir des biotois, au-delà des clans et des partis politiques. Où est le courage dans la politique

de la chaise vide ?

En 2 ans, nous avons perdu espoir d'une opposition constructive et cohérente. En effet qu'en penser quand son chef de file vote contre une délibération à Biot et pour la même délibération à la CASA, et qu'il se justifie en disant que d'un côté il est dans l'opposition et de l'autre dans la majorité...

De telles postures nourrissent le rejet par nos concitoyens, de la politique et de ses représentants.

À Biot, l'équipe municipale majoritaire a l'ambition de faire de la politique autrement. Nous assumons nos devoirs d'élus représentatifs et nous ouvrons la voie à la démocratie participative.

*L'équipe « Biot réunie avec
Guilaine Debras »*